Création de points STOC EPS / de transects SHOC et saisie des données avec les bases de données en ligne : guide de démarrage rapide

*NB : un mode d'emploi complet sera fourni prochainement, cette première version a été réalisée par Willy Raitière, observateur de Loire-Atlantique, merci à lui.* 

## STOC-EPS

Pour la saisie des données dans le cadre du protocole STOC, il vous faut au préalable déclarer votre carré STOC et placer vos points d'écoute.

Pour se faire, cliquez sur « Transmettre mes observations » puis sur un endroit de la carte situé dans le carré STOC que vous voulez déclarer.

Vous aurez alors le choix entre 3 possibilités : « Ajouter une observation précise », « Créer un STOC EPS » ou « Créer un SHOC » (cf. ci-dessous)



Dans le cadre du STOC, choisissez « Créer un STOC EPS ».

## La fenêtre ci-dessous s'affiche alors :



Vérifier d'abord que le numéro du carré STOC EPS affiché est correct. Si cela n'est pas le cas, c'est que vous avez cliqué en dehors du carré.

Si le numéro du carré STOC est bon, vous pouvez alors saisir le nom du lieu-dit de référence dans la case prévue à cet effet. Choisissez le lieu-dit que vous souhaitez, situé de préférence au sein du carré.

Ensuite, vous pouvez positionner vos points d'écoute sur la carte, en commençant par votre point n°1, jusqu'au point n°10. Un simple clic suffit pour placer un point d'écoute.

Si vous avez créé un point d'écoute par erreur, vous pouvez le supprimer en cliquant sur la croix située à droite du tableau récapitulant les points d'écoute définis.



Une fois cela fait, vous devez tracer vos trajets entre deux points d'écoute à l'aide de l'icône

Pour cela, il vous faut dessiner les transects un par un en cliquant sur la carte de manière régulière le long de votre trajet réalisé. A chaque changement de direction, un clic vous permet de suivre au mieux les courbes de votre trajet.

A la fin de chaque transect dessiné, un double-clic vous permet de le valider et de pouvoir saisir le transect suivant.

Si vous avez créé un transect par erreur, vous pouvez le supprimer en cliquant sur la croix située à droite du tableau récapitulant les transects dessinés (cf. image ci-dessous).



pour la suppression du transect

Ces 9 transects ainsi définis vous permettront de saisir notamment les données de mammifères observés sur les trajets entre deux points d'écoute.

En cas d'erreur de saisie d'un point ou d'un transect, les icônes modifier respectivement les points d'écoute et les transects.

vous permettent de

Une fois que vous avez déclaré vos points d'écoute et vos transects, l'opération est terminée. Vous pouvez cliquer sur « Sauver et rester » ou, dans le cas où vous avez des observations à saisir, sur « Sauver et ajouter des observations ».

## <u>SHOC</u>

La procédure à appliquer est sensiblement la même que dans le cas du STOC (cf. ci-dessus). Cliquez sur « Transmettre mes observations » puis sur un endroit de la carte situé dans le carré SHOC que vous voulez déclarer. Choisissez « Créer un SHOC » et vous verrez apparaître la fenêtre ci-dessous.



Vous pouvez alors saisir le nom du lieu-dit de référence dans la case prévue à cet effet. Choisissez le lieu-dit que vous souhaitez, situé de préférence au sein du carré.

Ensuite, vous pouvez positionner vos transects, en commençant par votre transect n°1.

Pour cela, il vous faut dessiner les transects un par un en cliquant sur la carte de manière régulière le long de votre trajet réalisé. A chaque changement de direction, un clic vous permet de suivre au mieux les courbes de votre trajet.

A la fin de chaque transect dessiné, un double-clic vous permet de le valider et de pouvoir saisir le transect suivant.



vous permet de le modifier a posteriori.

Si vous avez créé un transect par erreur, vous pouvez le supprimer en cliquant sur la croix située à droite du tableau récapitulant les transects dessinés (cf. image ci-dessous).



Une fois que vous avez déclaré vos transects, l'opération est terminée. Vous pouvez cliquer sur « Sauver et rester » ou, dans le cas où vous avez des observations à saisir, sur « Sauver et ajouter des observations ».

En cas de problème, pour la Vendée vous pouvez contacter :

André BARZIC, 02 51 95 21 27

andre.barzic@orange.fr